



## Association Estuaires Loire & Vilaine

### Siège social

9 bis bd des Korrigans  
44 510 LE POULIGUEN

### Secrétariat

18 avenue des Floralies  
44 500 LA BAULE

<http://www.assoloirevilaine.fr>

## JANVIER 2018

### Le mot du Président

-

**AMRL**

-

**Dauphin à la pointe du Bile**

-

**La Bar en voie de disparition**

-

**Pierre Mahieu, Président de la FCSMP**

-

**Recette des rillettes de maquereaux**

-

**Contacts**



## Le mot du Président – Jean-Claude MENARD

---



*En ce début d'année je vous présente tous mes vœux de bonheur de santé ainsi qu'à vos proches. J'émetts aussi des vœux pour la mer, pour qu'elle soit prise un peu plus en considération par chacun, pêcheurs, plaisanciers et par les pouvoirs publics.*

*Arno BRINGER a terminé son service civique en 2017 avec un engagement et une efficacité qui ont permis à ELV d'être particulièrement performante dans les domaines de la communication. Dans le même temps Arno en a retiré une riche expérience du monde associatif, a pu faire des propositions d'articles, des suggestions pour un meilleur fonctionnement d'ELV et rencontrer des professionnels de la mer des scientifiques. Il s'engage, nous l'espérons avec succès, dans un travail de thèse sur les microplastiques.*

*L'année 2018 sera caractérisée par un nombre de réunions qui sont déterminantes pour notre région maritime.*

*Nous participons aux rencontres proposées par la région sur la croissance bleue, la protection de l'environnement marin et l'identité maritime des Pays de la Loire. Ces réunions participatives sont organisées en ateliers. Il ne peut y avoir de développement économique en mer sans prendre en compte les impacts sur l'environnement marin. La croissance bleue doit être sans effet sur les écosystèmes et en réfléchissant bien sur leur conception et mise en œuvre, un grand nombre de projets pourraient avoir des impacts positifs. Les travaux scientifiques, les connaissances acquises, les longues sorties d'observation en apnée font de notre association un interlocuteur incontournable en matière d'environnement marin. Nous sommes écoutés et nos propositions sont prises en compte.*

*Un film montrant les fonds marins vous est proposé. Il a été tourné par Armel RUY à l'été 2017 dans le cadre de la validation de son master en cinématographie. Ce film montre les actions de l'association particulièrement dans la compréhension du milieu marin. L'importance des laminaires, forêts arbustives de la mer, bio-indicateurs de la qualité écologique des masses d'eau côtières, les impacts anthropiques des activités humaines. Les adhérents auront la copie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=D8VA2HA0dIA>*

*Je reviens encore sur la nécessité d'adhérer à ELV et de faire d'autres adhérents. Nous souhaitons être indépendants nos revenus ne proviennent que de vos adhésions et de vos dons. Alors encore merci pour la mer et meilleurs vœux 2018.*

## Assises Régionales de la Mer et du Littoral

---

Le Conseil régional des Pays de la Loire a lancé en juin 2017 les Assises Régionales de la Mer et du Littoral qui réunissent tous les acteurs du territoire concernés par ce sujet. Objectifs, définir une croissance bleue et ce que serait l'identité de la façade maritime des Pays de la Loire. Les assises regroupent les acteurs du monde économique lié à la mer, les Universités, les institutions représentant l'environnement, DREAL, conservatoire du littoral, départements, communauté de communes..... Les associations de protection de l'environnement y sont invitées et y participent (Coorlit 85, FNE Pays de la Loire, Bretagne-Vivante, LPO, Estuaire Loire Vilaine est représentée par Laurence MIOSSEC et Jean-Claude MENARD ...).

Après la plénière de lancement en juin, des réunions thématiques se déroulent (novembre 2017, décembre 2017 et janvier 2018) pour aborder sous forme d'ateliers thématiques l'ensemble des sujets de notre région : construction navale, plaisance, extraction granulats marins, tourisme, énergie marines renouvelables, pêche et aquaculture, nautisme, risques littoraux, pression de l'habitat.....



## Découverte d'un dauphin à la pointe du Bile par Laurence MIOSSEC

---

Lors d'une balade le long du littoral de la commune de Penestin le dimanche 12 novembre, nous avons découvert le cadavre d'un dauphin sur une des plages de la Pointe du Bile.

L'animal, un dauphin commun *Delphinus delphis* Linnaeus, 1758, mesurait 1,76 mètre. Le cadavre semblait encore assez frais (échouage récent, coulées de sang vermillon) mais commençait à être sérieusement attaqué par les goélands. Nous avons eu confirmation de l'espèce par Jérôme SPITZ, spécialiste des mammifères marins à l'Observatoire Pelagis de La Rochelle.



Le dauphin commun est présent de façon permanente sur la façade Atlantique, Manche-mer du Nord. Habitué aux eaux pélagiques, il n'hésite pas à se rapprocher des côtes pour se nourrir. Son régime alimentaire est constitué de poissons vivants en bancs tels les anchois, les sardines, les harengs, mais aussi des calmars et des seiches. Il peut atteindre une taille maximum de 2,50 m pour les mâles et de 2,30 m pour les femelles pour un poids compris entre 70 et 110 kg. À la naissance il mesure entre 70 et 80 cm. La reproduction, fonction de la température de l'eau, a lieu habituellement au printemps. L'espèce est vivipare. La gestation dure entre 10 et 11 mois.

En 2016, on a recensé 558 dauphins, échoués sur l'estran de la côte Atlantique avec une abondance plus marquée en début d'année, avec des pics d'échouages multiples de février à mars. Les effectifs d'échouages ont été plus faibles le reste de l'année avec toutefois un nouveau pic observé de juillet à septembre (122 individus se sont échoués à cette période ; Dars *et al*, 2017).

Le dauphin commun est sensible aux pollutions chimiques et acoustiques. Il fait également l'objet de prises accessoires dues à la pêche\*.

Si vous trouvez un mammifère marin échoué sur la plage, signalez votre découverte à l'observatoire PELAGIS de La Rochelle (téléphone 05 46 44 99 10, site internet <http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/participez/signaler-un-echouage-257/>) ou à Océanopolis (téléphone 02.98.34.40.40, site internet <http://www.oceanopolis.com/>)

### Bibliographie :

Dars C., Peltier H., Dabin W., Demaret F., Dorémus G., Spitz J. Van Canneyt O., 2017. [Les échouages de mammifères marins sur le littoral français en 2016.](#) ↗ Rapport scientifique de l'Observatoire PELAGIS : 65p.

### Sites internet consultés :

<http://doris.ffessm.fr/Especies/Delphinus-delphis-Dauphin-commun-1351>  
<http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/>

\*Les pêcheurs au chalut pélagique pêchent sur les concentrations de poissons, sardines, maquereaux, bars. Les dauphins sont bien sûr sur cette manne et terminent dans la poche de ces filets.

## Le bar en voie de disparition

Depuis plus de vingt ans, nous alertons les pouvoirs publics sur l'incohérence de la pêche du bar dans les frayères pendant la période de reproduction !

Ce poisson souvent péché au chalut pélagique, écrasé dans la poche, est tellement peu consommable que la plus grande partie part faire de la farine ! Rien bien sûr n'a été engagé et ceci au détriment des pêcheurs ligneurs qui voient la ressource diminuer et qui ont dénoncé et milité contre cette pêche sur les zones de fraye. Au détriment également des pêcheurs amateurs venant en vacances ou s'installant pour leur retraite sur la côte. Les retombées économiques de la pêche récréative sont chiffrées à plusieurs milliards d'Euros et des milliers d'emplois en France (Assises de la pêche de plaisance la Baule 2017).

La réglementation de la pêche pour le bar en 2018 :

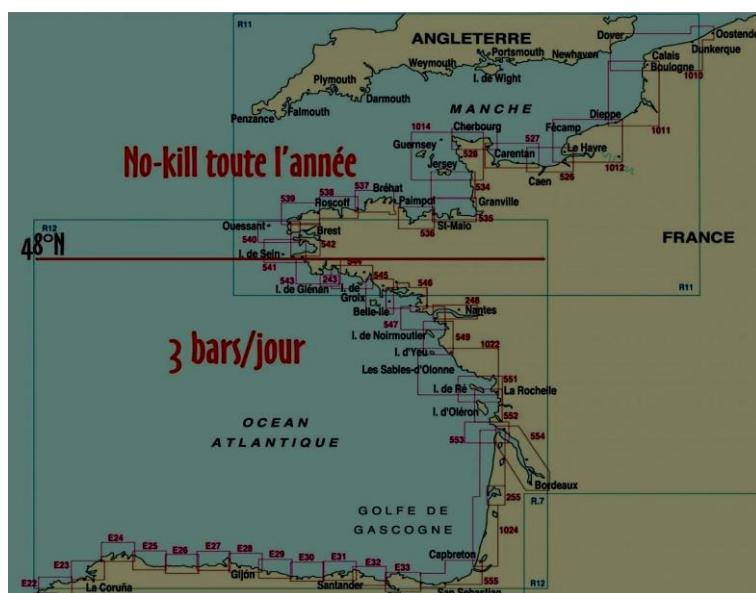
- Au-dessus du 48<sup>ème</sup> parallèle :

- moratoire de deux mois pour l'ensemble des métiers en février-mars visant à protéger l'espèce durant la période de reproduction;
- débarquement ligneurs de 5 tonnes /an (10t en 2016);
- débarquement fileyeurs de 1,2 tonnes par an (250 kg/mois en 2016)
- débarquement chalutiers de 100 kg par mois comme prises accessoires tolérées par bateau (400kg en 2016) ;

- En dessous du 48<sup>ème</sup> parallèle :

- aucune mesure au sud en ce qui concerne la pêche professionnelle, laissant toute initiative de gestion à la France;

**Pêche récréative: prélèvements interdits sur la zone nord (no kill\* autorisé) et limité à 3 bars/jour sur la zone sud.**



"La gestion des stocks par la France" c'est par exemple l'autorisation préfectorale donnée fin 2017 aux professionnels pour chaluter sur le plateau Natura 2000 de Rochebonne, frayère à bars !

Il n'y a aucune réflexion sur l'avenir de la pêche à long terme, alors que les scientifiques, les pêcheurs professionnels, les amateurs pourraient chercher et trouver des solutions intelligentes pour que la pêche soit durable.

Rappelons que la reconstitution des stocks est une obligation légale. *Cette obligation est inscrite par la Loi sur la mer de la convention des Nations unies et le Plan d'application du sommet de Johannesburg de 2002*, signé par la Communauté européenne et par la Russie, l'Islande, la Norvège, avec des objectifs à atteindre d'ici 2015 !! Il fallait juste l'appliquer !

Les interventions et décisions des pouvoirs publics ne répondent pas à un état des lieux de la ressource qui est dramatique. Le livre Ph.CURRY "Une mer sans poissons" (échéance 30 ans) est de plus en plus d'actualité.

On pouvait attendre par rapport au dérèglement climatique et l'importance du rôle de la mer dans l'équilibre de la planète **la création d'un ministère de la mer**. Ce ministère pourrait prendre en compte la ressource et faire des propositions de bon sens par exemple sur le moratoire de la pêche pendant la reproduction.

En tant que chasseurs sous-marin, nous constatons une diminution drastique de la ressource depuis des années et toutes espèces confondues. L'eau et les habitats sont souvent d'excellente qualité au large, c'est le cas sur les plateaux de la Banche et du Four, mais si ces plateaux sont riches en crustacés, ils sont souvent déserts en bars, mulets, dorades...

Il est indispensable de mettre en réserve les frayères et les zones de nourriceries (vasières, estuaires, zones de laminaires et de zostères). Devant l'indigence des décisions, on peut penser que d'ici deux ans, les prises de bars seront interdites à l'instar de la Manche...

\*Le no-Kill est considéré par des scientifiques comme un sport mortel pour certaines espèces (Université de Miami Austin Gallagher).



## Pierre Mahieu – Président de la FCSMP



Je suis chasseur sous-marin par égoïsme, car cette pêche en apnée me procure sensations et émotions.

Se faire porter, entre deux eaux, avec le ventre compressé, en visant un poste d'affût grâce à l'orientation de ses palmes est une sensation unique. Se relâcher au moment (chargé d'adrénaline) de l'apparition lointaine d'un poisson, aborder une moulière alors que la houle vous déséquilibre, rentrer délicatement dans l'antre d'un poisson sur les starting blocks, sont également des moments intenses. Ils donnent l'illusion de maîtriser les paramètres de la nature en trouvant un poisson difficile, mais le plus souvent la mer commande et je l'accepte avec le sourire.

Je suis chasseur sous-marin aussi par esprit d'équipe. Initiateur, j'aime transmettre mes certitudes, partager mes erreurs voire mes fautes. Quand les « jeunes » ne se mettent pas en danger, profitent en sécurité de la mer, et me font part de leurs joies, alors je suis satisfait : passer la « flamme » de la passion mais aussi la mesure de l'expérience dans ce sport sous médiatisé est vital. Echanger avec un équipier sur la stratégie, la technique, le matériel, m'aidera toujours à progresser, jusqu'au triste jour où je raccrocherai les palmes et tout ceci me nourrit.

Je suis devenu pêcheur en apnée militant aussi par esprit citoyen. Tout peut-être dit sur ce monde inconnu sous la surface, j'ai vécu l'apparition de l'algue soi-disant tueuse, l'interprétation de la nature sous l'angle du spectacle : le « Jojo le mérou » peut être vu comme un cormoran, prédateur sur protégé. Un devoir de vérité m'est vite apparu nécessaire face à des clichés véhiculés sur mon activité : ma première lettre de protestation sur une limitation fut publiée dans le magazine Océans à mes 20 ans. Le silence de nos observations, la vision panoramique (en dérive sur des plateaux bretons ou dans l'eau claire méditerranéenne) sont un privilège à partager avec mes concitoyens. En cela l'association ELV demeure un modèle.

Partager mes observations sur des déséquilibres (espèces opportunistes, pollution), revendiquer l'accès à une mer souvent privatisée, l'accès à la ressource, m'ont fait devenir président de l'association de défense des droits des pêcheurs sous-marins, la mal nommée Fédération Chasse Sous-Marine Passion, qui ne revendique qu'un leadership en matière des sciences participatives chez les apnéistes « fouineurs ». De la Corse à Dunkerque, lutter contre les faciles discriminations contre nous, faire œuvre de pédagogie envers les pratiquants sont des objectifs de justice, très motivants.

Et j'y retrouve les combats qui m'ont toujours interpellé : la notion d'« espèce emblématique » est-elle scientifique ? Pour la caractériser nous avons créé l'observatoire mérous/corbs. Une espèce est-elle vulnérabilisée par notre activité ? Nous avons créé des sondages particuliers (dantis, bars) et une récente application de suivi des prélèvements. Quel est le rôle citoyen du pêcheur de loisir ? Nous avons des partenariats avec des structures européennes (International Fondation for Sustainable Underwater Activities ; Federazione Italiana de Pesca in Apnea) et nationales (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers) pour peser, notamment à Paris ou à Bruxelles. Comment canaliser l'égoïsme des pêcheurs sous-marins ? Nous sommes actifs sur le web, via des flyers, pour être pédagogues au sein de la communauté : de nombreux documents du web, du ministère sortent des ordis de la FCSMP... Comment devenir lanceur d'alerte ? Nous relayons les actions des « pêcheurs sentinelles », et bien sûr d'ELV.

Aujourd'hui, porté par les nouvelles technologies, les sciences participatives permettent donc au pêcheur en apnée d'être non seulement fier de ses performances (belle apnée ou belle prise), mais aussi fier du partage de ses observations et de son vécu. A la FCSMP d'accompagner cette mutation.

## Recette des rillettes de maquereaux par le Docteur LE BOBINNEC

---

- ✓ Videz, étêtez, équeutez vos maquereaux frais pêchés, si possible en mer.
- ✓ Préparez un court-bouillon avec sel-poivre-thym-laurier, et cuire 15mn (pas plus, afin de garder les filets fermes, plus faciles à lever que les surcuits).
- ✓ A la main (c'est plus simple), enlever la peau et désarêter (les petites arêtes ne sont pas gênantes, elles seront broyées à l'étape suivante).
- ✓ Bien les égoutter car sinon après congélation (qui est très facile), ils recrachent de l'eau lors du retour à température normale.
- ✓ Passez les filets au mixer ou petit robot jusqu'à obtenir une pâte homogène.
- ✓ Après ce premier passage, ajoutez de la crème fraîche semi-liquide (plutôt que de l'épaisse, et l'allégée convient aussi très bien) pour un tiers du poids des filets, et également un tiers de moutarde (Maille "tradition", plutôt que "à l'ancienne" avec graines); mais si vous voulez moins corsé, faites 3/6 maquereau - 2/6 crème -1/6 moutarde.
- ✓ Remixez jusqu'à obtenir de nouveau une pâte homogène.
- ✓ Goûtez pour corriger sel-poivre-moutarde-crème.
- ✓ A consommer sur pain grillé tiède.
- ✓ Congélation plusieurs mois sans problème.
- ✓ Cépages conseillés : Melon de Bourgogne (Muscadet), Sauvignon blanc (Pouilly Fumé, Quincy, Reuilly, Sancerre, etc...), ou bien un Chenin très sec (Vouvray, Montlouis, Saumur, etc...).

Après avoir goûté cela, vous mépriserez moins les « chasses de maquereaux », surtout que là, vous avez encore le droit à plus de 3 !!!



## **Contacts**

---

**Pour nous contacter :**

- Jean-Claude MENARD, Président : 06.24.03.08.18 / [jc.menard@club-internet.fr](mailto:jc.menard@club-internet.fr)
- Eric LAUVRAY, Vice-Président : 06.64.66.57.73
- Frédéric LECHAT, Secrétaire : 06.36.89.81.59 / [flechat.photographies@orange.fr](mailto:flechat.photographies@orange.fr)
- Jean-Pierre RIGAULT, Trésorier : [marsouin75@laposte.net](mailto:marsouin75@laposte.net)
- Patrick SANTERRE : [patrick.santerre1@free.fr](mailto:patrick.santerre1@free.fr)

**Et pour suivre l'actualité de l'association :**

- Le site de l'association : <http://www.assoloirevilaine.fr>
- La page Facebook : <http://www.facebook.com/pages/Association-Estuaires-Loire-Vilaine/256177791220264>